

**INNOVATION – TECHNOLOGIE – DEVELOPPEMENT
– INTECDEV ITD -**

**Société au capital de 2.000 Euros
Siège social : 11 rue Gutenberg
(44000) Nantes
RCS Nantes 490 331 949
Siret : 490 331 949 00019**

**Déposé au Greffe
le 06 MAI 2009
sous le N° 2904192
RCS N° 06 B 1242**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2009**

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 6.308,00 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

	Pour	Contre	Abstention
Mr T HEBRARD DE VEYRINAS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme A JOLLAN DE CLERVILLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui : 93 voix Contre : 0 voix abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés donne à Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, Cogérant au cours de l'exercice 2007/2008, quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice social.

	Pour	Contre	Abstention
Mr T HEBRARD DE VEYRINAS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme A JOLLAN DE CLERVILLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui : 93 voix Contre : 0 voix abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la Gérance et conformément à la Loi et aux statuts de la Société, la Collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice au poste du bilan intitulé "Report à Nouveau".

La Collectivité des associés reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué jusqu'à ce jour de dividende, l'exercice clos le 30 septembre 2008 étant le troisième exercice social.

	Pour	Contre	Abstention
Mr T HEBRARD DE VEYRINAS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme A JOLLAN DE CLERVILLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui : 93 voix

Contre : 0 voix

abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés, au vu des comptes arrêtés au 30 septembre 2008 et approuvés ce jour, rappelle que les capitaux propres de la Société ressortent à + 36.829 €uros pour un capital de 2.000 €uros et constate que les capitaux propres ont été régulièrement reconstitués à hauteur au moins de la moitié du capital social.

	Pour	Contre	Abstention
Mr T HEBRARD DE VEYRINAS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme A JOLLAN DE CLERVILLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui : 93 voix

Contre : 0 voix

abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

	Pour	Contre	Abstention
Mr T HEBRARD DE VEYRINAS	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme A JOLLAN DE CLERVILLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Oui : 93 voix

Contre : 0 voix

abstention : 0

Cette résolution est adoptée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Thibault HEBARD de VEYRINAS
 Gérant

